

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

*Mode de participation*

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Fisch, Ernest (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-11-06 – 6.32	
Point de l'ordre du jour	6.32	
Objet	<b>Décompte de travaux - Construction d'un abri pour copeaux de bois</b>	

**Le conseil communal,**

Vu le décompte définitif, établi par le service technique communal le 25 octobre 2023 et arrêté par le collège le 26 octobre 2023, concernant les travaux de construction d'un abri pour copeaux de bois ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021, portant approbation du devis estimatif relatif au projet de construction d'un abri pour copeaux de bois ;

Considérant que le décompte définitif s'élève à : ..... 354.283,64 € ;

Considérant que les devis s'établissaient à : ..... 499.529,51 € ;

Vu les articles du budget communal spécifiés ci-après :

Article(s)	Libellé	Exercice(s)
4/531/211000/19003	Construction d'un abri pour copeaux de bois	2021 - 2023
4/531/221311/19003		

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte définitif du projet suivant :

Projet	Montant en €
Construction d'un abri pour copeaux de bois	354.283,64

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 novembre 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,